

Conditions générales de vente (CGV) "IVOs MOTO Tours".

Version V02 - 06.23

IVOs MOTO Tours - Ivo Brügger

Ivo Brügger
Hohlegasse 4
3210 Kerzers
Suisse

Appelé "IVOs"

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'organisation et à la réalisation de circuits à moto ainsi qu'à toutes les prestations et livraisons y afférentes d'IVOs et de ses partenaires contractuels.

2. conclusion du contrat, contenu du contrat, résiliation par IVOs

La conclusion du contrat se fait directement entre le client et IVOs.

Le contrat est conclu par la confirmation de la réservation par e-mail d'IVOs au client.

L'étendue des prestations contractuelles est définie par la description de l'offre sur le site ivos.ch ainsi que par les indications correspondantes dans la confirmation de réservation/facture.

IVOs peut résilier le contrat en cas de force majeure, comme par exemple des situations météorologiques extrêmes ou pour d'autres raisons importantes. Dans ce cas, le montant de la facture payée à l'avance sera intégralement remboursé au client.

IVOs n'est pas responsable d'un éventuel accident et/ou d'une chute de la clientèle, d'autres perturbations de la conduite, de dommages au véhicule, de pannes de véhicule ou de mauvaises conditions météorologiques ou autres. Dans de tels cas, la clientèle n'a pas droit à un remboursement ou à une réduction du montant de la facture.

3. modes et délais de paiement

En confirmant sa réservation, le client s'engage à payer 50% du montant de la facture dans les 10 jours suivant la réception de la facture. Le solde restant doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du tour.

Les éventuels frais de prestations supplémentaires qui ne sont pas encore connus au moment de la réservation doivent être réglés au plus tard au moment de la communication des montants ou 30 jours avant le début des tours à moto.

IVOs a le droit de modifier à tout moment les frais de participation à un tour à moto ; le prix applicable est en principe celui qui est indiqué sur le site ivos.ch au moment de la réservation.

La facture est envoyée par e-mail au client avec la confirmation de la réservation. Elle contient toutes les informations nécessaires au paiement des frais de participation.

4. annulation

L'annulation d'un voyage en moto réservé doit toujours être envoyée par écrit par e-mail à IVOs ; ivo@ivos.ch

En cas d'annulation d'une réservation, les frais suivants s'appliquent :

Date d'annulation	Frais d'annulation
jusqu'à 90 jours avant	0 %
89 - 60 jours avant	50 %
59 - 30 jours avant	75 %
A partir de 29 jours avant	100 %

Les frais d'annulation se rapportent en principe aux frais de participation payés pour le circuit à moto réservé. Les prestations supplémentaires réservées auprès de partenaires peuvent entraîner des frais d'annulation supplémentaires. Dans ce cas, les directives/conditions générales des partenaires d'IVOs s'appliquent.

Le remboursement du montant réduit des frais d'annulation s'effectue en principe par virement sur un compte bancaire ou postal à désigner par le client.

5. Clause de non-responsabilité

Les clients participent aux randonnées à moto d'IVOs à leurs risques et périls.

IVOs décline toute responsabilité en cas de dommages corporels et/ou de dommages causés aux véhicules des clients et en cas de dommages financiers éventuels.

Le client est seul responsable, civilement et pénalement, de tous les dommages causés par lui ou par le véhicule qu'il utilise.

Par sa réservation, le client déclare renoncer à toute prétention de quelque nature que ce soit pour des dommages survenus dans le cadre des excursions à moto, et ce à l'encontre d'IVOs et d'autres personnes liées à l'organisation et à la réalisation des excursions à moto, y compris leurs auxiliaires d'exécution et d'exécution.

La clientèle est responsable de sa couverture d'assurance personnelle et suffisante (p. ex. assurance accident, responsabilité civile, le cas échéant assurance véhicule et assurance maladie).

6. vêtements/équipements de protection

La clientèle est tenue de se protéger des conséquences d'un accident, d'une chute ou autre en portant des vêtements de protection optimaux.

7. dispositions techniques / permis de conduire

Le client est seul responsable du bon état technique de son véhicule. La clientèle est en possession d'un permis de conduire valable pour sa moto.

8. protection des données

Lors de la conclusion, de l'exécution et de l'annulation d'un contrat avec IVOs, des données sont collectées, enregistrées et traitées par IVOs dans le cadre des dispositions légales sur la protection des données. En participant aux excursions à moto, le client donne son accord à ce sujet.

IVOs utilise les données personnelles collectées ou rendues accessibles dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données. IVOs est en droit d'utiliser, d'enregistrer, de traiter, d'évaluer et de transmettre les données à des tiers si cela est utile ou nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle. IVOs ne collecte pas de données personnelles sensibles au sens de la loi suisse sur la protection des données. IVOs prend les mesures correspondant à l'état de la technique pour protéger les données personnelles. IVOs ne collecte que les données personnelles nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle. Le client a le droit de demander à tout moment des informations sur les données personnelles et de révoquer le traitement des données personnelles.

9. dispositions finales

Le contrat et les accords qu'il contient sont exclusivement soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est celui du siège d'IVOs MOTO Tours.

10. entrée en vigueur et modifications

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par IVOs.